

Pourquoi la cantine n'est-elle pas encore accessible à tous les enfants?

ÉDUCATION La restauration scolaire est encore difficile d'accès pour les enfants des familles aux revenus modestes

Delphine Bancaud – Publié le 20/06/2019



Une cantine scolaire à Toulouse. — FRED SCHEIBER/20 MINUTES/SIPA

- Selon un rapport du Défenseur des droits publié ce jeudi, le droit à la cantine scolaire pour tous les élèves n'est pas encore effectif.
- Notamment parce que des communes, des départements et des régions n'ont pas mis en place une tarification prenant en compte les revenus des familles.
- Le gouvernement va aider financièrement les collectivités à mettre en place des repas de cantine à 1 euro pour les familles les plus défavorisées.

Avoir accès à un repas équilibré et à ce lieu de socialisation important qu'est la cantine, ce n'est pas encore donné à tous les enfants. Selon un rapport du Défenseur des droits publié ce jeudi, intitulé « Un droit à la cantine scolaire pour tous les enfants », l'accès à la restauration scolaire est encore parfois difficile pour les enfants des familles à revenus modestes, pénalisés par des tarifs élevés. D'ailleurs, le nombre de réclamations reçues à ce sujet par l'institution a augmenté de 68 % entre 2017 et 2018.

« Certains parents aux revenus limités n'inscrivent pas leurs enfants à la cantine, car elle exige un effort proportionnellement plus élevé que pour les familles aisées », souligne Marie Laudijois, juriste au sein du pôle service public du Défenseur des droits. Une réalité qui se retrouve dans les chiffres, selon le député LREM Gaël Le Bohec, auteur d'une proposition de loi relative à la tarification de la restauration scolaire en 2018 : « Un collégien sur trois ne fréquente pas la cantine et dans les collèges classés en REP +, seul un élève sur quatre est inscrit au restaurant scolaire. Ce qui pose un problème de cohésion sociale, d'apprentissage (car les enfants ne peuvent pas être réceptifs s'ils ont faim) et de santé publique », estime-t-il.

.../...

La tarification unique, un frein pour les familles pauvres

La difficulté de certaines familles à financer la cantine s'explique notamment par le fait que beaucoup de communes (en charge de la restauration scolaire dans le primaire), de départements (responsables de la cantine aux collèges) et de régions (compétentes sur ce dossier pour les lycées) n'ont pas mis en place une tarification prenant en compte les revenus des familles et offrant des tarifs dégressifs en fonction. « C'est le cas dans la plupart des petites communes, qui font donc payer aux familles un tarif moyen, à savoir 3 ou 4 euros par repas », explique Philippe Laurent, secrétaire général de l'Association des maires de France (AMF).

Une étude du Cesco publiée en 2017 indiquait déjà que seul un tiers des communes prenait en compte la situation de la famille pour la tarification de la cantine. Une situation qu'explique aisément Gaël Le Bohec : « C'est une énorme galère pour les petites communes que de mettre en place la modulation des tarifs en fonction des revenus des familles, car bien souvent, elles ont une seule personne qui gère la facturation ». Autre raison, selon Marie Laudijois : « Les mairies des petites communes sont réticentes à demander des informations sur les revenus à leurs administrés qu'elles connaissent très bien ».

Le scandale des menus bas de gamme pour les enfants des mauvais payeurs

De nombreuses communes, des départements et des régions ne prennent pas en compte non plus le nombre d'enfants dans la fratrie et ne proposent pas de tarifs dégressifs en fonction. « Et ils ne prévoient pas de dispositifs particuliers pour les familles monoparentales », constate Philippe Laurent. D'autres familles se voient aussi facturer des tarifs particulièrement élevés pour la cantine. C'est parfois le cas des familles roms, dont les enfants se voient « appliquer le tarif correspondant aux personnes "hors commune" », indique le rapport du Défenseur des droits. « C'est aussi le cas de certaines familles d'enfants handicapés, qui sont obligées de les faire scolariser dans une autre commune que la leur, car cette dernière possède une classe Ulis (Unité localisée pour l'inclusion scolaire). Du coup, ils se voient attribuer le tarif réservé aux personnes extérieures à la ville », constate Marie Laudijois. Enfin, quelques rares communes donnent une priorité d'inscription à la cantine aux enfants dont les deux parents travaillent.

Faute de pouvoir honorer des factures trop élevées, certaines familles voient parfois, bien que rarement, leurs enfants désinscrits de la cantine, souligne le rapport du Défenseur des droits. Ou alors traités différemment de leurs camarades à la cantine, observe Marie Laudijois : « On sert à ces enfants des raviolis, des cordons bleus ou des sandwiches alors que leurs camarades ont droit à des repas plus qualitatifs. Ce qui est ressenti comme très stigmatisant par les familles ».

L'Etat veut inciter les communes à créer une tarification sociale

Pour tenter de remédier à ces situations, le gouvernement a lancé la cantine à un euro en avril dernier, laquelle doit permettre aux familles les plus défavorisées de bénéficier de repas à ce tarif pour leurs enfants. « Les communes qui s'engageront à proposer un repas égal ou inférieur à 1 euro recevront une compensation de 2 euros de l'État par repas. Cette mesure montera en puissance en trois ans et pourrait concerner jusqu'à 10.000 petites communes », explique Gaël Le Bohec. Une initiative saluée par Marie Laudijois, « car cela peut faire tache d'huile. Même s'il faudra vérifier que l'aide de 2 euros du gouvernement correspond bien aux besoins de financement des communes », insiste-t-elle.